



Date de dépôt : 24 avril 2024

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Jean-Louis Fazio : Où en est-on dans le processus d'engagement du nouveau directeur général de l'OCPPAM ?

En date du 22 mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le poste de directeur général de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) est vacant depuis le mois d'août 2023, suite au départ à la retraite de Jérôme Felley.

Ce poste a été mis au concours au printemps 2023, plusieurs candidatures se sont manifestées, provenant tant de l'interne que de l'extérieur.

Dans ce contexte, un directeur général a été nommé par intérim, depuis lors la situation intérimaire perdure.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de reprendre le processus d'engagement, dans quelles conditions, et à quelle échéance ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le processus d'engagement de la future directrice générale ou du futur directeur général de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), entamé au printemps 2023 lorsque l'ancien magistrat était encore chef du département concerné, s'est interrompu suite au changement de législature.

En effet, l'élection d'une nouvelle magistrate à la tête du département des institutions et du numérique a engendré une réflexion quant au profil recherché pour cet office, ainsi qu'à l'organisation de ce dernier, nécessitant de disposer de temps afin de s'approprier les enjeux y relatifs. A titre d'exemple, une consultation est en cours auprès des communes genevoises concernant l'évolution de la protection civile, consultation pour laquelle un retour de l'Association des communes genevoises (ACG) est attendu.

Pour permettre ces réflexions, une solution *ad interim*, qui se déroule à l'entière satisfaction du département de tutelle, a été mise en place en interne dès le départ de l'ancien titulaire de la fonction, de manière à assurer la continuité des activités et à favoriser une future transition.

Dès lors, le processus d'engagement sera repris à l'issue de ces réflexions, avec notamment la republication du poste.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS